

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 22 Juillet 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

**l'an deux mil neuf
et le vingt deux juillet**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

15 juillet 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Jean PLIQUET – Michel LE BARS – Annie JULIEN – Daniel ULRICH – Eric LE BARS – Emmanuelle RASSENEUR – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Jean-Yves BOZEC – Marcel SERGENT – Eric BIGOT

Objet de la délibération

Contrat à durée déterminée
ATSEM : Changement de date pour la prise de poste en septembre 2009

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur Ronan CHATALIC Maire-Adjoint rappelle que la commune net à la disposition de l'école un demi-poste supplémentaire d'ATSEM depuis la rentrée 2008/2009 pour assurer l'encadrement des enfants scolarisés en maternelle.

Du fait du nouveau calendrier fourni par l'Education Nationale, la pré-rentrée des enseignants est fixée au 1^{er} septembre 2009. Pour permettre une rentrée dans de bonnes conditions, le Maire-Adjoint propose de fixer le démarrage du contrat à durée déterminée de Madame Sandrine RIOU au 1^{er} septembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la date de démarrage de la personne employée en tant qu'ATSEM à 17 heures par semaine (Contrat à durée déterminée passé en vertu de l'alinéa 6 de la Loi du 26/01/1984) pour l'année scolaire 2009/2010 au 1^{er} septembre 2009.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN